

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

Ministère de la Famille de la Sécurité Alimentaire de
l'Entreprenariat Féminin de la Micro Finance et de
la Petite Enfance



MFSAEFMFPE

**INITIATIVE NATIONALE POUR LA
PROTECTION SOCIALE DES GROUPES
VULNERABLES INPS "SUQALI JABOOT"**

I. Contexte et justification

- Le Gouvernement du Sénégal a réalisé d'importants progrès dans le domaine des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et de la lutte contre la pauvreté malgré la crise économique internationale avec ses conséquences dévastatrices sur les conditions de vie des populations, principalement les Groupes vulnérables avec notamment la flambée des prix des produits alimentaires, du carburant et du gaz.
- Devant l'ampleur des charges sur le budget national, d'importantes réformes ont été entreprises par l'Etat en fin 2008 avec la suppression des taxes d'exonérations fiscales et l'arrêt de la subvention sur le riz et autres produits de base (lait, sucre, huile, etc.) représentant un coût excessivement élevé pour l'Etat (3 à 4% du PIB) **sans aucune garantie d'un ciblage efficace et en faveur des Groupes vulnérables**
- Le diagnostic réalisé durant le processus participatif du DSRP I sur les causes et déterminants de la pauvreté, avait mis en évidence la faiblesse, voire l'absence de protection sociale et de mécanismes de gestion des risques comme un des facteurs de basculement des ménages dans la pauvreté. Ces risques sont liés aux facteurs de vulnérabilité qui sont à la fois économiques, environnementaux, naturels, voire politiques.
- Par ailleurs, le rapport de la Revue du DSRP2 a noté, malgré les efforts consentis, la faiblesse des ressources mobilisées pour la protection sociale des groupes vulnérables, l'absence de nouveaux programmes stratégiques, la non mise en œuvre des lignes d'actions ciblées dans la matrice des mesures du DSRP et l'absence de ressources financières.
- Face à cette situation, le Chef de l'Etat, Son Excellence Maître Abdoulaye WADE, a réaffirmé, lors de l'ouverture des assises nationales de l'action sociale, tenues en Août 2008, l'impérieuse nécessité de procéder à l'extension de la protection sociale au profit des couches les plus vulnérables de la population, à travers un système de solidarité à la base d'une part, et de développement de stratégies d'autonomisation des familles et des communautés, d'autre part.
- A cet effet, le Ministère de la Famille, de la Sécurité Alimentaire, de l'Entreprenariat Féminin, de la Micro Finance et de la Petite Enfance qui a pour missions, entre autres, de préparer et mettre en œuvre la politique définie par le Chef de l'Etat en matière de politique familiale, de politique pour l'équité et l'égalité entre les sexes, de protection et de promotion des groupes vulnérables, a mis en place, à travers le cadre de dépenses sectorielles à moyen termes, des projets et programmes pour renforcer les mécanismes de transfert direct de ressources aux groupes vulnérables, améliorer l'accès aux services sociaux de base et aux opportunités de création de richesses, afin de leur garantir une pleine jouissance de leurs droits et actifs économiques.
- Tout ce dispositif, mis en place, s'inscrit parfaitement dans le cadre des orientations du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté et de la Stratégie Nationale de Protection Sociale.

De façon plus spécifique, ladite stratégie vise à :

- garantir l'accès équitable aux services sociaux de base ;
 - augmenter l'accès aux instruments de gestion de risques et au système de protection sociale notamment à travers les mutuelles de santé ;
 - améliorer le ciblage, le suivi et l'évaluation des actions dirigées vers les groupes vulnérables ;
 - garantir des revenus aux personnes en difficulté et groupes vulnérables ;
 - renforcer les mécanismes de transfert direct des ressources publiques aux groupes vulnérables.
- Le Ministère de la Famille, de la Sécurité Alimentaire, de l'Entreprenariat Féminin, de la Micro Finance et de la Petite Enfance, conscient de l'urgence des réponses à apporter à la demande sociale des populations exposées à la **précarité, à la vulnérabilité, à l'exclusion sociale et aux chocs économiques et naturels, a décidé de procéder, sans délai, à un réajustement social, à travers un nouveau programme intitulé Initiative Nationale pour la Protection Sociale des Groupes Vulnérables « INPS », en wolof « SUQALI JABOOT »**

II. Vision et Objectifs de l'Initiative Nationale SUQALI JABOOT

2.1 Vision de l'INPS

La vision qui sous-tend l'Initiative Nationale SUQALI JABOOT épouse celle du DSRP qui s'appuie sur une philosophie partagée par tous les sénégalais et sénégalaises, basée sur des valeurs séculaires qui :

- (i) sacralisent le travail considéré comme la première forme de liberté et le moyen de réalisation personnelle pour s'affranchir de la pauvreté
- (ii) **élèvent la solidarité au rang de paradigme de développement**
- (iii) et considèrent enfin la paix et la sécurité humaine comme préalables à tout développement.

Cette vision établit un fort lien entre la **croissance et l'obligation de solidarité** dans une même finalité de développement humain global. Cette axiomatique de la solidarité qui place le renforcement du capital social, ceux du capital économique et du capital humain comme devant aller de pair constitue également les fondements des options partagées sur le plan international de démocratie et de justice sociale traduites dans les OMD et le NEPAD.

2.1. Objectifs

- 2.1.1 Objectif global :** Contribuer à la réduction de la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sociale à travers une approche globale intégrée et décentralisée de Protection sociale des groupes vulnérables (enfants, femmes, personnes âgées, handicapés, familles, jeunes, communautés).

2.1.2 Objectifs spécifiques :

- Mettre en place un dispositif communautaire de base pour accroître l'efficacité de la prise en charge de la demande sociale par un encadrement de proximité des groupes vulnérables
- Renforcer les capacités techniques des groupes vulnérables, des acteurs et partenaires institutionnels à la base
- Favoriser l'accès des Groupes vulnérables à des dispositifs de prévention et de réponses aux chocs économiques et naturels
- Améliorer l'accès des Groupes vulnérables aux infrastructures et services sociaux de base
- Favoriser l'accès des groupes vulnérables aux actifs économiques à travers des transferts monétaires et produits financiers directs
- Assurer le suivi évaluation des projets sociaux à l'échelle communautaire

III. Stratégie de Mise en œuvre

La stratégie de l'Initiative Nationale sera basée sur la **Stratégie Accélérée de Développement des Compétences « SADEC »**.

- Elle constituera le dispositif transversal d'intervention dans les différents domaines retenus par l'Initiative.
- Elle sera fondée sur le développement, chez les communautés de base et Groupes vulnérables ciblés, de la capacité de **réaliser leurs propres initiatives productives et d'autonomisation socio-économique** à travers la **mise en confiance, le leadership, le transfert direct de responsabilités, etc.**
- La démarche pédagogique « Learning by doing » sera systématisée avec un effet Démultiplicateur à partir **d'une masse critique d'agents relais communautaires appelés Acteurs Porteurs de Dynamiques Communautaires « APDC »** constitués d'acteurs locaux initiés et formés aux techniques d'organisation, de mobilisation sociale, d'animation et de dynamique communautaire, de communication, de leadership chargés de démultiplier leurs connaissances et savoir faire pour le grand nombre et de jouer le rôle d'interface entre les pouvoirs publics et les populations.

Ainsi, la **Spirale** du savoir va se développer à l'intérieur de la communauté à travers les noyaux de compétences communautaires.

Les APDC seront organisés, encadrés et formés dans les différents domaines d'intervention :

- Gestion et maintenance des infrastructures de base
- Activités Génératrices de Revenus et Micro finance
- Suivi évaluation participatif
- Information et Communication pour un changement de comportements

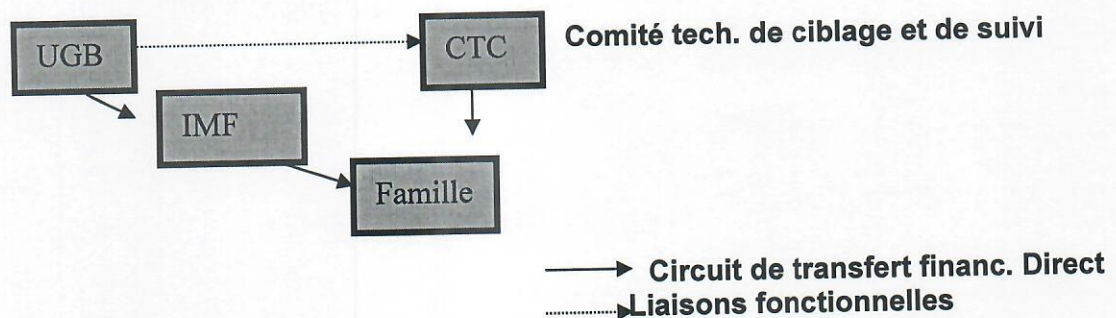
- La planification participative et responsable
- Gestion des conflits sociaux
- Protection sociale

L'Initiative sera développée autour d'un partenariat entre l'Etat, les populations, les Collectivités Locales, la société civile, les partenaires techniques et financiers et tout autres cadres de concertation de défense et de protection des groupes vulnérables. Les rôles et responsabilités de différentes parties prenantes seront définis dès le départ pour éviter toute duplication entre les différents acteurs de l'initiative.

SCHEMA CIRCUIT CASH TRANSFERT

S'agissant des programmes spécifiques de cash Transfert numéraires ou en nature, le circuit de transfert est direct selon le processus Top Down à travers les IMF, la Poste Finance, les Banques et toutes autres formes de transfert notamment les TIC selon le cycle suivant :

Schéma à proposer



Le cash transfert peut se faire de manière conditionnelle ou non mais vise à renforcer les capacités économiques des familles à prendre en charge leurs enfants. Le système du « Portage » sera utilisé pour la procédure de financement des AGR initiées par les APDC porteurs d'initiatives ou projets SUQALI JABOOT.

IV. Cadre organisationnel de mise en œuvre

La réussite d'une telle initiative nécessite un dispositif institutionnel et organisationnel efficace et flexible du point de vue du processus décisionnel et de satisfaction de la demande sociale.

La mise en œuvre de la SADEC qui devra déboucher sur une identification et une évaluation correcte des besoins des communautés, passe nécessairement par le recours à des Acteurs Porteurs de Dynamiques Communautaires (APDC) qui sont des volontaires du développement à la base, épousant la philosophie, les principes directeurs et le mode opératoire de l'initiative. Ils jouent le rôle de relais entre les services déconcentrés du ministère et les communautés en vue de renforcer la qualité de services offerte. Ils assurent des activités d'encadrement de proximité à travers l'IEC, la médiation sociale, la santé, la prise en charge des

enfants particulièrement de la petite enfance, les évaluations participatives des situations de référence des besoins, l'appui à la formulation des Micro-Projets (MP) et Sous-Projets (SP), le suivi-évaluation participatif, les facilitations des échanges d'expérience entre bénéficiaires de zones d'intervention différentes.

1. L'existence d'un Cadre de concertation au niveau régional, départemental et local

Le cadre de concertation est composé de :

Au niveau régional :

- L'autorité administrative
- Les services régionaux du ministère (développement communautaire, action sociale, Cases des tout-petits, CSA) ou les autres services techniques de l'Etat impliqués dans la mise en œuvre
- Les projets et programmes du Ministère
- Les élus.

Son rôle sera de coordonner et d'harmoniser les différentes interventions du ministère. Il se réunit une fois par trimestre et chaque fois que de besoin

Au niveau départemental :

- L'autorité administrative
- Les services départementaux du ministère (développement communautaire, action sociale, CEDAF, Cases des tout-petits, CSA) ou les autres services techniques de l'Etat impliqués dans la mise en œuvre
- Les projets et programmes du Ministère
- Les élus

Son rôle sera de planifier, de suivre et d'évaluer l'exécution des différentes activités du ministère. Il se réunit une fois tous les deux mois.

Au niveau local :

- L'autorité administrative
- Le chef de village ou chef de quartier
- Les élus locaux
- L'APDC
- Les conseils de village ou de quartier
- Les représentants des bénéficiaires ou OCB
- Les personnes ressources

Son rôle sera de :

- Assurer le suivi-évaluation participatif des différents micro projets et sous projets financés par les Programmes et Projets du Ministère;
- Participer au Programme de renforcement des capacités ;
- Jouer le rôle de médiateur social

Il se réunit au mois une fois par mois ou chaque fois que de besoin

Le dispositif de mise en œuvre de l'initiative sera articulé autour des organes prévus dans l'exécution des activités des projets et programmes du ministère

2. Rôles et responsabilité des SDA et des collectivités locales

2.1. Les Services Déconcentrés de l'Administration (SDA)

- Participent au ciblage des localités et des OCB ;
- Apportent un appui si nécessaire aux OCB pour la réalisation de leurs MP ou SP ;
- Donnent un avis technique sur les demandes de MP ou SP avant leur soumission et aident au besoin à leur reformulation ;
- S'assurent de la cohérence des MP ou SP avec les politiques nationales (DSRP, OMD, SNPS, Genre) ;
- Participent aux travaux du comité technique d'évaluation (CTE)

2.2. Les Collectivités Locales (CL)

- Participent aux activités d'information, d'animation et de mobilisation sociale des populations ;
- Donnent un avis technique sur les MP et sur les SP avant soumission pour éviter des duplications inutiles.

V. Mise en œuvre opérationnelle de SUQALI JABOOT

- **L'initiative qui constitue un ensemble d'interventions directes en faveur des cibles du Ministère est opérationnalisée par les programmes et projets en cours ou nouveaux**
- A cet effet, les noyaux de base seraient constitués des familles ou des OCB, GIE et autres groupements. Les idées de projets ou les initiatives familiales ou collectives (OCB) porteuses du label SUQALI JABOOT sont par essence, l'expression d'un libre consentement mais dont l'opérationnalisation ne trouve sa légitimité programmatique qu'à travers une adhésion réelle aux valeurs, critères et philosophie qui fondent l'INPS à savoir : leadership, autonomisation économique, solidarité active, culte du travail, bien être familial et social.

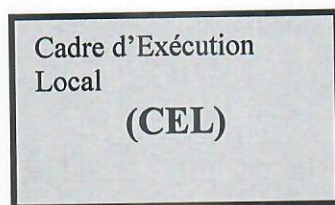
Il y a lieu à ce niveau de mettre l'accent sur le système du Réseautage thématique, sectoriel ou zonal (appartenant à une même ère géographique, ou par filières). (Exemple : Réseau SUQALI JABOOT des femmes teinturières ou transformatrices de produits halieutiques etc...). Compte tenu de l'expérience négativement chargée des structures fédératives nationales des femmes souvent accaparées par une élite

au détriment des instances locales, il n'est pas souhaitable de reproduire de tels schémas.

Le Modèle d'organisation proposé est bâti sur **une dynamique de décentralisation intégrale et de responsabilisation** des populations membres du SUQALI JABOOT à la base.

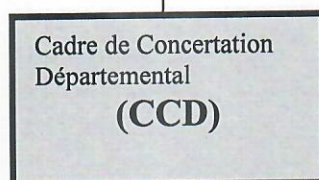
Schéma proposé

Niveau local : identification, Sélection des APDC
Identification, exécution et suivi des MP et SP
Renforcement des capacités
Médiation sociale



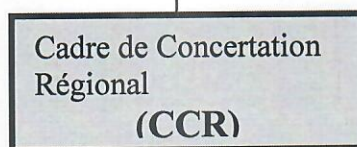
Niveau départemental

Missions : planifier, suivre et évaluer l'exécution des activités



Niveau Régional

Missions : coordination et harmonisation des interventions



- **Niveau National :** Il n'est pas prévu de structures SUQALI JABOOT en termes de structures fédératives. Mais les unités SUQALI JABOOT peuvent bien exister dans les capitales régionales ou nationales.

Un « MOD » d'appui au développement communautaire et à la mise en œuvre de la SADEC et de la stratégie de communication sera recruté par l'Etat et ses partenaires Financiers

VI. Dispositif de ciblage, de gestion et de suivi-évaluation

6.1. Ciblage

- Le ciblage des APDC se fera sur la base du découpage administratif centré sur l'arrondissement subdivisé en 5 zones constituées de villages homogènes. Chaque zone sera supervisée par un APDC. En moyen, il est prévu 5 APDC par arrondissement en milieu rural.
- En milieu urbain, il est prévu un APDC par commune d'arrondissement et un APDC par quartier dans les autres communes.
- Les MP et SP seront identifiés et sélectionnés selon les manuels de procédures opérationnelles des différents projets et programmes qui doivent tenir de la vision de l'INPS.

Le ciblage se fera sous forme géographique, communautaire et catégorielle. Toutefois, le ciblage géographique de l'initiative couvrira l'ensemble du territoire conformément aux missions du Ministère.

6.2. La coordination de l'initiative

La coordination de l'initiative (CI) au niveau national sera assurée par un comité de pilotage placé sous la tutelle du Ministère de la Famille de la Sécurité Alimentaire, de l'Entreprenariat Féminin, de la Micro Finance et de la Petite Enfance et composé :

- Cabinet et conseillers techniques
- Directions et autres services,
- Projets et Programmes,
- Les organisations faitières de la société civile,
- Les partenaires techniques et financiers du secteur,
- Les élus

Le comité de pilotage présidé par le Ministère de tutelle se réunit 2 fois par an pour approuver les projets et programmes, le Plan de travail et dégager les orientations stratégiques nécessaires.

Il s'appuiera sur des cadres ou plate formes techniques et thématiques qui devront se réunir au moins une fois tous les trois mois pour soumettre à l'attention du Ministre, des rapports sur l'état d'exécution des activités menées.

6.3. Le dispositif de suivi-évaluation

Il sera mis en place un dispositif de suivi-évaluation participatif avec un portail informatisé doté de supports de communication.

La SADEC intégrera le SSE participatif en responsabilisant les communautés de base et les agents des SDA dans la collecte et l'exploitation des données sur la base d'Indicateurs prenant en compte les connaissances traditionnelles des communautés de base en la matière.

VII. Coût de l'initiative

L'initiative constitue une approche globale intégrée décentralisée et participative dont l'impact sur les conditions de vie des Groupes vulnérables doit être visible, pérenne et durable. Elle s'inscrit dans une dynamique de changement d'échelle dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et la protection sociale des groupes vulnérables. Elle prend en compte les options stratégiques du Ministère en matière d'autonomisation des familles et des organisations communautaires de base, dans une **perspective d'équité et d'égalité de genre et de gestion axée sur les résultats**.

Dès lors, et au regard des attentes en matière de demande sociale et vu les GAP de financement identifiés dans le cadre de la dernière revue du DSRP2, couvrant l'année 2008, une enveloppe de 30.000.000.000 F CFA s'avère nécessaire pour couvrir les besoins inscrits dans la Matrice des mesures et le P.A.P.

A cet effet, il est attendu une contribution de dix milliards (10.000.000.000) de l'Etat et vingt milliards (20.000.000.000) des partenaires techniques et financiers sur une période de quatre ans.